



Ensemble pour les générations futures

Mémoire déposé en vue de la consultation pour le renouvellement
de la Politique québécoise de la jeunesse
du gouvernement du Québec

par

La Table intersectorielle régionale
en saines habitudes de vie de Montréal (TIR SHV)
regroupant les plans d'actions
Montréal physiquement active et Système alimentaire montréalais

Septembre 2015

Rédigé par :

- Ghalia Chahine, agente de développement du Système alimentaire montréalais, Concertation Montréal
- Vincianne Falkner, coordonnatrice de Montréal physiquement active, Service de la diversité sociale et des sports, Ville de Montréal

Révisé par :

- Jean-François Pinsonneault, conseiller en aménagement, Service de la diversité sociale et des sports, Ville de Montréal
- Valérie Vivier, agente de développement, projets régionaux, Québec en forme
- Rotem Ayalon, conseillère en alimentation et aménagement, Québec en forme
- Mylène Drouin, directrice médicale adjointe aux programmes et partenariats, Direction de la santé publique de Montréal
- Alexandra Dantiste, secrétaire d'unité administrative, Service de la diversité sociale et des sports, Ville de Montréal

La Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie (*Montréal, Métropole en santé*) est composée de près de 140 partenaires montréalais en saines habitudes de vie, actifs au sein de Montréal physiquement active (MPA) et du Système alimentaire montréalais (SAM).

Table des matières

MONTRÉAL, MÉTROPOLE EN SANTÉ.....	4
FAITS SAILLANTS ET ENJEUX JEUNESSE EN SAINES HABITUDES DE VIE.....	5
En matière de mode de vie physiquement actif.....	6
En matière de saine alimentation.....	7
Contexte et recommandations régionales.....	8
Montréal physiquement active	9
Recommandations du Plan d'action Montréal physiquement active	10
Systeme alimentaire montréalais (SAM)	13
Recommandations du Plan d'action Systeme alimentaire montréalais.....	14
Recommandations communes de la Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie de Montréal	16
Conclusion	17

Dans le cadre du renouvellement de la Stratégie d'action jeunesse du gouvernement du Québec, la Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie *Montréal, métropole en santé*, souhaite proposer aux décideurs du gouvernement du Québec ses recommandations afin d'améliorer les saines habitudes de vie des jeunes.

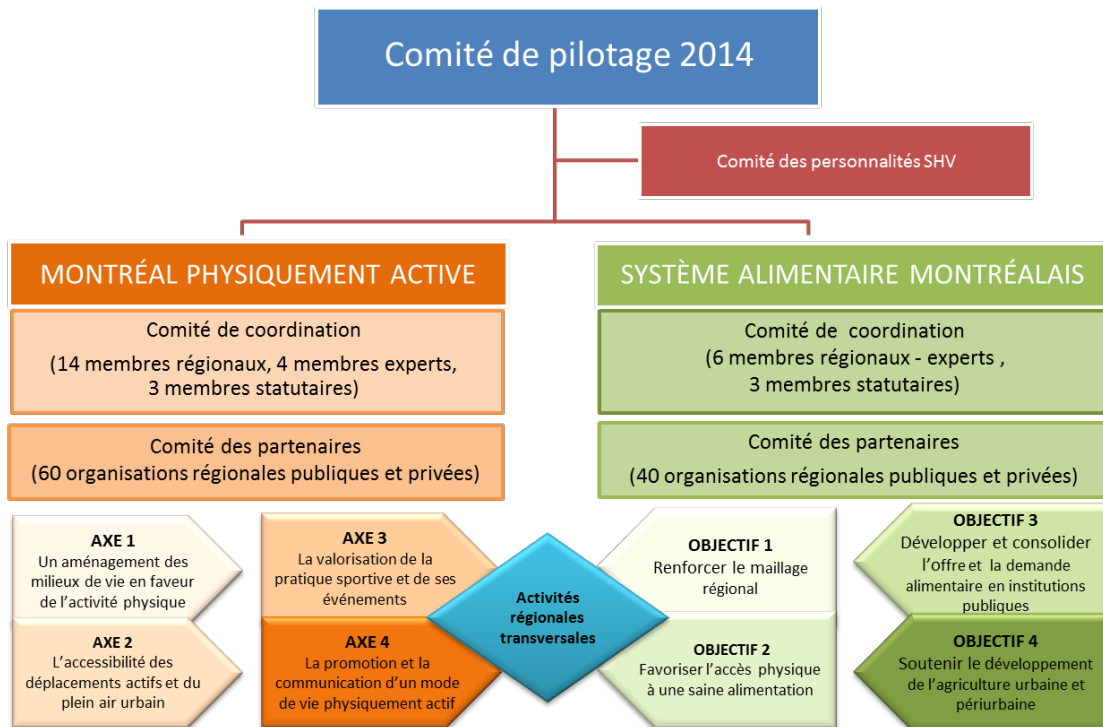
MONTRÉAL, MÉTROPOLE EN SANTÉ

En continuité du Plan d'action gouvernemental (PAG) de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids instauré en 2006, les Tables intersectorielles régionales sur les saines habitudes de vie (TIR-SHV) ont été créées afin de poursuivre le travail au niveau local et régional. À Montréal, la TIR-SHV a vu le jour en 2014 et a été renommée *Montréal, métropole en santé*. Elle mise sur deux plans d'actions : Montréal physiquement active, animé par la Ville de Montréal et Système alimentaire montréalais animé par Concertation Montréal. Financés en grande partie par Québec en forme, les deux plans d'action regroupent plus de 140 partenaires préoccupés par les enjeux des saines habitudes de vie au sein de la métropole.

Sept grands rôles définissent *Montréal, métropole en santé* :

1. Soutenir la formation, le perfectionnement et le réseautage des intervenants dans la région.
2. Promouvoir des politiques et des mesures de soutien favorisant les saines habitudes de vie des jeunes.
3. Mobiliser les acteurs régionaux et les ressources professionnelles.
4. Soutenir l'évaluation pour favoriser la prise de décision dans les communautés.
5. Mettre en valeur la pratique ou les initiatives porteuses ou exemplaires.
6. Faciliter le réseautage (local, régional, national).
7. Mettre en place un fonds commun en saines habitudes de vie.

Afin de faciliter votre compréhension de notre structure, voici la structure opérationnelle régionale de *Montréal, métropole en santé* :



FAITS SAILLANTS ET ENJEUX JEUNESSE EN SAINES HABITUDES DE VIE

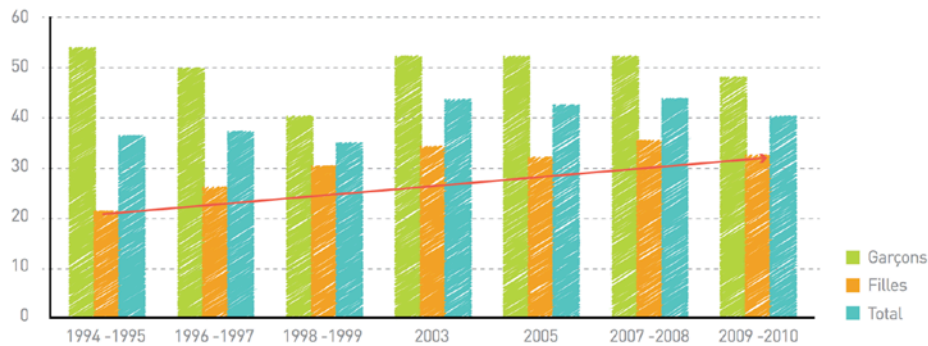
Avant d'aborder les recommandations de *Montréal, métropole en santé*, il est important de dresser un bref portrait de la situation des jeunes montréalais et de leurs habitudes de vie.

Forte de ses 1 871 846 habitants, la métropole compte 27 % des jeunes du Québec ce qui représente près de 400 000 jeunes dont 120 000 sont issus des 120 communautés culturelles.

En 2014¹, l'Institut de la statistique du Québec-Gouvernement du Québec estime que 21 % des personnes âgées entre 15 et 29 ans sont en surpoids et 9 % d'entre elles sont considérées obèses. De façon plus détaillée, l'Enquête TOPO 2012, précise que 8,3 % des jeunes montréalais de 18 à 24 ans sont obèses, soit avec un indice de masse corporelle (IMC) de plus de 30. Il semble que 20 % des jeunes âgés de 15-19 ans sont en surpoids ou obèses, alors qu'entre 25 et 29 ans, ce pourcentage fait un bond à 40 %.

¹ Institut de la statistique du Québec-Gouvernement du Québec (2014). Statistiques intersectorielles. Regard statistique sur la jeunesse. État et évolution de la situation des Québécois âgés de 15 à 29 ans 1996-2012. Repéré en ligne le 25 août 2015 au <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/regard-jeunesse.pdf>, p. 101

FIGURE 1. Proportion des garçons et des filles de 12 à 17 ans qui pratiquaient des activités physiques d'une intensité moyenne ou élevée au moins sept heures par semaine pendant leurs loisirs, au Québec, de 1994-1995 à 2009-2010



Source : Institut national de santé publique du Québec (2011-2012)

En matière de saine alimentation

En 2013, la direction de santé publique (DSP) de Montréal évaluait que « la consommation de fruits et de légumes, reconnue pour les bienfaits sur la santé, est insuffisante pour plus de 60 % de la population montréalaise »³. *L'Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire (2010-2011)* précise que seulement un élève sur trois entre 12 et 17 ans (33 %) consomme le nombre minimal de portions de fruits et légumes recommandés quotidiennement par le GAC⁴ et que seulement 54 % des ces jeunes ont consommé un déjeuner chaque matin avant d'aller en classe au cours de la dernière semaine d'école (vs 62 % pour le reste du Québec).

L'Institut national de santé publique du Québec (2014) évalue qu'à l'intérieur d'un rayon de 500 m, 53,5 % des écoles publiques à Montréal ont un restaurant-minute (vs 39,7 % pour le reste du Québec) et 73,9 % des écoles publiques à Montréal ont un dépanneur à proximité (vs 46,7 % pour le reste du Québec)⁵.

Québec en Forme (2013) estime que dans un rayon un peu plus large (750 m ou à 10-15 min de marche), 72 % des écoles primaires et 69 % des écoles secondaires de la Ville de Montréal sont entourées d'au moins un restaurant-minute.⁶

L'Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire (2010-2011) confirme qu'environ 4 jeunes sur 10 (40 %) ont consommé de la malbouffe en restauration rapide à 3 occasions ou plus durant les 5 derniers jours d'école (vs 29 % pour le reste du Québec).

³ DSP-Mtl, Les disparités dans l'accès aux aliments santé à Montréal, 2013.

http://publications.santemontreal.qc.ca/uploads/tx_assmpublications/978-2-89673-312-5_01.pdf

⁴ Le Guide alimentaire canadien (GAC, 2007) recommande de consommer 6 portions de fruits et de légumes par jour pour les 9 à 13 ans (filles et garçons) et pour 14 à 18 ans, 7 portions chez les filles et 8 portions chez les garçons.

⁵ Portrait de l'environnement bâti autour des écoles (INSPQ, 2014) :

https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1894_Environnement_Bati_Ecoles.pdf

⁶ Québec en Forme, L'environnement municipal : Portrait des politiques, mesures et caractéristiques de l'environnement bâti favorables à la saine alimentation et au mode de vie physiquement actif des jeunes : Rapport pour la région de Montréal, juillet 2013

En 2013, la DSP estime que « 43 % de la population montréalaise continue d’avoir une offre nulle ou négligeable, à distance de marche » (DSP, 2013) et que l’on retrouve un approvisionnement inadéquat en fruits et légumes dans plusieurs secteurs dévitalisés de la Ville.

Finalement, en 2014, Moisson Montréal⁷ évalue que des 140 706 personnes recevant une aide alimentaire chaque mois, par l’entremise de l’un de ses organismes, 38 345 (27 % des bénéficiaires) sont des enfants.

Contexte et recommandations régionales

Le contexte actuel d’abolition de la CRÉ de Montréal et du Forum jeunesse ont laissé un vide au sein de la concertation montréalaise. Heureusement, à Montréal, la Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie (*Montréal, métropole en santé*) assure un relai et un maintien de ce mandat régional essentiel en réseautant avec près de 150 partenaires autour des enjeux des saines habitudes de vie. À travers ces deux mobilisations (MPA et SAM), *Montréal, métropole en santé* est ainsi devenu un réseau incontournable qui assure la mise en place d’environnements favorables aux saines habitudes de vie grâce notamment au leadership de la Ville de Montréal et de la direction de la santé publique de Montréal.

De par leur mission, les plans d’actions Montréal physiquement active et Système alimentaire montréalais interviennent notamment auprès des jeunes de 15-29 ans grâce à de la sensibilisation, de l’intervention et des actions directes. Plus spécifiquement, d’ici 2016, les deux mobilisations collaborent sur cinq actions transversales en saines habitudes de vie et appuient financièrement 40 projets régionaux dont 18 par le Plan d’action Montréal physiquement active (MPA) et 22 projets par le Plan d’action Système alimentaire montréalais (SAM).

Il faut agir collectivement afin d’inverser cette tendance qui engendre des coûts collectifs et des impacts énormes sur la santé et le bien-être de nos jeunes.

Les recommandations présentées dans ce mémoire se subdivisent en trois sections :

1. Recommandations de Montréal physiquement active relatives à l’activité physique;
2. Recommandations du Système alimentaire montréalais relatives à la saine alimentaire;
3. Recommandations régionales de *Montréal, métropole en santé* relatives aux saines habitudes de vie.

⁷ Moisson Montréal, bilan faim 2014 : http://www.moissonmontreal.org/wp-content/uploads/2014/11/BILAN-FAIM-2014_Final.pdf

Montréal physiquement active

Les principes directeurs qui guident les partenaires de la politique du Plan d'action Montréal physiquement active sont de :

- Réduire les inégalités sociales liées à la santé selon les principes du développement durable et de l'accessibilité universelle;
- Rendre l'activité physique attrayante pour tous;
- Engager les citoyens et la communauté locale;
- Assurer la cohésion régionale;
- Travailler en partenariat et soutenir les acteurs de la société civile;
- Favoriser la connaissance, partager l'expertise et faire connaître les initiatives inspirantes et probantes.

Afin d'atteindre ces cibles, quatre axes ont été mis en place dans le cadre du Plan d'action Montréal physiquement active :

1. **Aménager des milieux de vie en faveur de l'activité physique**

Illustrer les meilleures pratiques des partenaires en matière de design actif au moyen d'outils appropriés et mettre en place des mécanismes de sensibilisation, de diffusion et de formation relatifs au design actif.

2. **Accessibilité des déplacements actifs et du plein air urbain**

Développer et implanter des initiatives d'éducation, de formation et de promotion adaptées à des clientèles cibles pour favoriser le transport actif et la pratique du plein air urbain.

3. **Valoriser la pratique sportive et ses événements**

Mettre en valeur et promouvoir par le biais de différents outils de diffusion concertés, la quantité et la diversité des événements locaux, régionaux, nationaux et internationaux qui se déroulent sur l'île de Montréal en activité physique et en sport.

4. **Promouvoir et communiquer un mode de vie physiquement actif**

Élaborer une planification stratégique commune de promotion de l'activité physique et de la saine alimentation réunissant tous les acteurs concernés, en transmettant au grand public des messages clairs et cohérents.

Recommandations du Plan d'action Montréal physiquement active

Premier axe

Nous croyons qu'il est important **d'aménager des milieux de vie en faveur de l'activité physique, du sport et des transports actifs** afin de faciliter la pratique chez les jeunes. Ces aménagements se traduisent grâce à :

- L'ouverture des cours d'école en tout temps, hiver comme été, soir et fin de semaine afin de faciliter la pratique d'activités libres, ainsi que l'installation de boîtes à jeux afin de donner accès à du matériel sportif de base pour la pratique libre;
- L'élargissement des heures de disponibilité des gymnases des écoles afin d'en faire profiter le plus grand nombre et y faciliter la pratique libre;
- L'aménagement d'installations sportives afin de répondre aux besoins des jeunes vivant avec un handicap et l'offre d'activités de sport et d'activité physique adaptés;
- Des installations sportives à distance raisonnable des transports en commun et transports actifs;
- Des lieux de pratique libre, sans encadrement ni contrainte;
- Des réseaux de pistes cyclables sécuritaires et continus reliant les diverses installations sportives, les parcs et les écoles;
- Des lieux publics aménagés afin d'encourager la pratique de sports et d'activités physiques libres et organisées (parcs, ruelles, cours d'école hors du temps scolaire, etc.);
- Des installations à la fine pointe et adaptées à la pratique du sport d'élite afin de garder nos athlètes et futurs athlètes au Québec.

Deuxième axe

L'accessibilité des déplacements actifs contribue à l'amélioration des saines habitudes de vie chez les jeunes. Dans le cadre d'une étude réalisée par l'Institut de la statistique en 2010-2011 auprès de 430 000 jeunes fréquentant les institutions secondaires au Québec, 59 % des jeunes affirmaient ne pas être actifs lors de leurs déplacements. Afin d'encourager et faciliter les transports actifs, nos recommandations sont :

- D'encourager le transport actif vers l'école et rendre les parcours sécuritaires (support à vélo en nombre suffisant et sécuritaire, des tarifs réduits pour les Bixi pour les étudiants et les familles à faible revenu);
- De sécuriser les réseaux piétonniers (apaisement de la circulation, trottoir continu);
- D'élargir le réseau de pistes cyclables et de s'assurer de la continuité des pistes, de l'entretien été comme hiver et de l'éclairage de nuit.

Troisième axe

Les chercheurs s'accordent à dire qu'un niveau adéquat d'activité physique est essentiel à la santé et au bien-être des jeunes. L'adolescence est une période critique de croissance pour le développement osseux et les habiletés motrices. La pratique régulière d'activité physique à l'adolescence peut améliorer la condition physique, la densité osseuse, la masse corporelle, ainsi que le profil lipidique et favoriser la

poursuite de cette habitude à l'âge adulte. Afin de **valoriser la pratique sportive et ses événements**, nous recommandons les actions suivantes :

À l'école :

- Offrir des heures d'éducation physique suffisantes, soit 4 heures par semaine au secondaire (en ce moment le régime pédagogique prévoit 100 heures par année au 1^{er} cycle et 50 au 2^e cycle, mais la décision du temps alloué revient aux conseils d'établissement de chaque école, ce qui crée des disparités);
- Permettre la découverte de pratiques émergentes en sport et activités physiques (ultimate, rugby, course d'orientation, crossfit, etc.);
- Poursuivre la stratégie d'approche auprès des jeunes filles afin de les inciter à faire plus de sport et d'activité physique;
- Permettre la découverte des sports d'hiver, notamment aux jeunes issus de l'immigration et développer des stratégies particulières pour favoriser l'inclusion de certaines communautés;
- Encourager le transport actif vers l'école (à pied, à vélo).

Pour les jeunes familles :

- Réduire les coûts d'entrées et d'activités payantes aux installations sportives et aux parcs régionaux pour les familles à faible revenu;
- Revoir et adapter l'offre d'activités physiques et sportives destinées à la réalité des jeunes familles (flexibilité dans les horaires, activités parents-enfants, service de gardiennage durant les activités parentales, offres d'activités enfants et parents séparées, mais dans un même lieu et aux mêmes heures, offre d'activités physiques pour les enfants avec un handicap afin de donner un répit aux parents);
- Adapter les modalités d'inscription aux nouveaux médias et partager l'information sur les réseaux sociaux.

Pour les jeunes en général :

- Promouvoir et valoriser l'engagement des jeunes à titre de bénévoles (entraîneur, arbitre, accompagnateurs);
- Adapter les informations et inscriptions aux réalités des jeunes (inscription en ligne, utilisation des réseaux sociaux);
- Offrir des activités de sports en équipes pour les 18 ans et plus;
- Investir dans le sport de haut niveau, car la grande majorité des athlètes du Québec s'entraînent à Montréal et que plusieurs migrent vers les États-Unis et l'Ontario en raison des incitatifs (bourses d'études, entraînement spécialisé, installations à la fine pointe).

Quatrième axe

Promotion et communication d'un mode de vie physiquement actif :

- Poursuivre les efforts afin d'attirer des événements sportifs internationaux, les athlètes étant des ambassadeurs importants en terme de saines habitudes de vie;
- Encourager les entreprises à mettre en place des environnements favorables, par le biais de crédits d'impôt, au sport et à l'activité physique (rabais sur des abonnements, support à vélo, douches et vestiaires, aménagement favorisant la détente);

- Catégoriser les jeunes et financer des recherches pointues sur les enjeux vécus par ces groupes afin de bien connaître et cibler les actions.

Contexte général

Finalement, nous ne pouvons qu'insister sur le fait que la mise en place d'une Politique sur le sport et l'activité physique, telle que promise, est essentielle afin de poursuivre le travail de prévention et de sensibilisation. Cette politique, ainsi que le renouvellement de la Politique jeunesse et la nouvelle Politique nationale de prévention devront être cohérents sur les actions à porter afin d'assurer un continuum d'actions.

Système alimentaire montréalais (SAM)

Pour le Système alimentaire montréalais, le renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse constitue une opportunité de réactualisation des objectifs du gouvernement afin que les jeunes enrichissent leurs parcours personnel et professionnel au cours de la prochaine décennie. Que ce soit au secondaire, au collégial, à l'université ou encore dans le démarrage de leur vie active comme citoyen responsable (professionnellement ou personnellement), les jeunes de 15 à 29 ans méritent un soutien adéquat dans la mise en place de bases alimentaires solides.

En se basant sur les constats et les expériences de 290 participants issus de 80 organisations montréalaises locales, régionales et nationales grâce à des échanges intersectoriels (15 ateliers de travail en 2012-2013), sur les travaux du comité de partenaires (35 organisations et institutions membres), ainsi que sur les données sectorielles du système alimentaire (production, transformation, distribution, consommation et post-consommation), le Plan de développement SAM 2025 a posé les fondements de la première stratégie alimentaire montréalaise, soit :

- Une vision collective claire et fédératrice, «Innover pour mieux se nourrir et se développer » : en 2025, toutes les citoyennes et tous les citoyens de l'île de Montréal auront accès à une saine alimentation diversifiée, de proximité et abordable dans une perspective de développement durable.
- Cinq grandes orientations :
 - Enrichir l'offre alimentaire montréalaise;
 - Réduire l'empreinte écologique du système alimentaire;
 - Favoriser l'accès à une saine alimentation;
 - Promouvoir la saine alimentation;
 - Renforcer le maillage régional.

Assurant la mise en œuvre et le déploiement du Plan de développement SAM 2025, le Plan d'action SAM 2014-2016 s'articule autour de 4 objectifs régionaux prioritaires :

1. Renforcer le maillage régional;
2. Favoriser l'accès physique à une saine alimentation;
3. Développer et consolider l'offre et la demande alimentaire en institutions publiques (secteur : éducatif, municipal, de la santé);
4. Soutenir le développement de l'agriculture urbaine et périurbaine.

Recommandations du Plan d'action Système alimentaire montréalais

Dans la perspective d'accompagner les jeunes dans les multiples transitions de leur passage à l'autonomie, de favoriser leur contribution au développement et à la préservation d'une structure sociale harmonieuse et équitable et d'identifier des axes d'intervention complémentaires, le SAM recommande quatre actions spécifiques à la saine alimentation des jeunes.

1. Agir sur l'offre alimentaire

En matière d'accès (physique/économique/géographique) à une alimentation saine et diversifiée :

- Agir sur la consommation des jeunes :
 - Améliorer l'accès physique à des produits alimentaires frais et sains à distance de marche des écoles, des lieux de résidence, des lieux d'activité de jeunes);
 - Sensibiliser les jeunes montréalais à une consommation d'aliments sains, frais et locaux en :
 - Misant sur les effets positifs à long terme sur la santé des jeunes de la consommation d'aliments nutritionnels et variés;
 - Mobilisant et valorisant les 42 % des ménages montréalais pratiquant l'agriculture urbaine;
 - Agissant sur la diminution de la consommation de boissons sucrées.
- Agir sur l'environnement alimentaire montréalais des jeunes :
 - Intervenir sur l'environnement immédiat des écoles primaires et secondaires entourées d'au moins un restaurant-minute à distance de marche;
 - Intervenir sur l'offre alimentaire dans les institutions publiques (secteur de la santé, municipal et éducatif) en favorisant les aliments sains, frais et locaux dans les politiques d'approvisionnement et dans les menus offerts;
 - Assurer une offre alimentaire saine et variée dans les établissements secondaire, collégial et universitaire (cantine, cafétéria, machine distributrice, etc.);
 - Accompagner les entreprises à améliorer l'offre alimentaire à leurs employés en faveur d'aliments sains, frais et locaux;
 - Intervenir au niveau des politiques alimentaires internes de saines habitudes de vie (cantine, cafétéria, machine distributrice, jardin collectif/communautaire).

2. Développer les connaissances et la formation

- En matière d'éducation :
 - Intégrer le volet des SHV dans les programmes de formation (nutrition, aménagement du territoire, géographie, loisir, éducation physique);
 - Valoriser la formation de la relève du secteur agroalimentaire (production, restauration, transformation, distribution);
 - Créer des opportunités de stages professionnels urbains et périurbains;
 - Soutenir les entreprises qui offrent à des jeunes de la relève des opportunités d'incubation et de pré-démarrage d'entreprises.

- En matière de compétences :
 - Développer les compétences culinaires des jeunes étudiants dans le cadre des activités parascolaires, des jeunes familles dans le cadre de cours ou cuisines collectives, des jeunes entrepreneurs alimentaires en production et transformation dans le cadre d'ateliers ou de formations ciblées.

3. Favoriser l'exemplarité en entreprises

- En matière d'emplois :
 - Valoriser les emplois des jeunes dans les entreprises alimentaires montréalaises (restaurants, marchés, fermes);
 - Soutenir les employeurs qui favorisent l'intégration des SHV-saine alimentation dans le quotidien des employés (programme ASC, jardin communautaire, jardin sur le toit, etc.).
- En matière de reconnaissance :
 - Mettre sur pied un programme de reconnaissance des entreprises et milieux de travail favorisant la saine alimentation et les SHV chez leurs jeunes employés.

4. Soutenir l'innovation en alimentation responsable

- En matière de technologies :
 - Encourager les jeunes à suivre des formations ou développer des projets en technologies vertes;
 - Appuyer la présence des jeunes en R&D.
- En matière d'éco-responsabilité :
 - Promouvoir les choix éco-responsables des jeunes (éco-alimentation, biodiversité alimentaire, réduction des pertes et le gaspillage alimentaire, alimentation de proximité).

Recommandations communes de la Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie de Montréal

Fonds régional en saines habitudes de vie

- Que les sommes attribuées dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse (fonds récemment aboli) qui portaient notamment à l'amélioration des saines habitudes de vie des jeunes soient accordées à Montréal, métropole en santé afin de continuer le travail de sensibilisation et de terrain auprès des jeunes;
- Une reconnaissance de la Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie de Montréal comme interlocuteur régional privilégié du milieu afin de concerter et mettre en commun les ressources;
- Que des sommes adéquates soient attribuées à la Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie de Montréal afin de poursuivre son mandat de concertation et d'actions sur le terrain à la suite du financement de Québec en forme.

Recherche

- Réaliser des études sur les enjeux vécus par les différents groupes d'âge afin de cerner les besoins (exemple 15-18 ans, 19-21 ans, 22-25 ans, 26-30 ans) et, par la suite, mettre en place des campagnes de prévention adaptées en fonction des résultats de ces études;
- Encourager le milieu de la recherche universitaire afin d'intégrer les saines habitudes de vie dans leurs études et d'en diffuser et vulgariser les résultats auprès des organisations du milieu.

Environnements favorables

- Voir les saines habitudes de vie dans une perspective globale de développement afin de contribuer à l'épanouissement des jeunes dans toutes les facettes de leur quotidien (mobilité, activité physique et saine alimentation);
- Baisser l'âge des clientèles ciblées des jeunes dans le cadre des interventions de la Stratégie d'action jeunesse, par exemple en incluant les 0 à 14 ans, car plus la prévention est inculquée jeune, plus les messages sont efficaces.

Conclusion

En continuité du Plan d'action gouvernemental (PAG) de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids instauré en 2006, la Table intersectorielle régionale sur les saines habitudes de vie (TIR-SHV) de Montréal poursuit le mandat de promotion des saines habitudes de vie depuis 2014. Rassemblant plus de 140 partenaires locaux, régionaux et nationaux, cette instance de concertation est incontournable à la poursuite de la mise en place d'environnements favorables aux saines habitudes de vie, de mise en commun des ressources et d'implantation de projets concrets en transports actifs, activités physiques et saine alimentation auprès de la jeunesse montréalaise.

Nous recommandons donc au Secrétariat à la jeunesse de reconnaître officiellement la mission de *Montréal, métropole en santé* et, incidemment, des tables intersectorielles régionales en saines habitudes de vie comme l'interlocuteur privilégié en matière de saines habitudes de vie en leur accordant les outils financiers nécessaires à la poursuite de leur mandat.